

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 1^{er} juillet 2010

Objet : Avenant N°14 au contrat de concession – Modifications des articles 42, 43 et de l'annexe 2

L'an deux mille dix, le premier juillet à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt et un juin, s'est réuni en session ordinaire, salle Etang des Landes à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président. Ce comité syndical devait se tenir le 17 juin, à défaut de quorum elle a été reportée au 1^{er} juillet (voir délibération N° 205).

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8 Pour

Etaient présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Vincent TURPINAT
Mr Arnaud BOULESTEIX
Mr Bernard EBENSTEIN
Mr Pierre LEFORT
Mr Noël MARTINIE
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Alain BRETTE

Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Conseiller Général de la Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Etaient excusés :

Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)
Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)
Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)

Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne
Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Il est apparu nécessaire d'actualiser les articles 42, 43 et l'annexe 2 (Compte d'exploitation prévisionnel) du contrat de concession pour fixer, de façon plus détaillée, les attentes du Syndicat Mixte quant aux comptes rendus annuels du délégataire.

Cette actualisation est également nécessaire au vu de l'intervention des éléments suivants :

- la fin des travaux de premier établissement,
- l'introduction de l'article R.1411-7 du CGCT relatif aux obligations du concessionnaire en matière de compte-rendu financier,
- l'évolution du plan d'affaire du délégataire (annexe 2 du contrat initial).

La mise à jour de l'annexe 2 répond également à l'observation émise par la Chambre régionale des comptes ; il est en effet conseillé à DORSAL de mettre en place le présent avenant le plus rapidement possible.

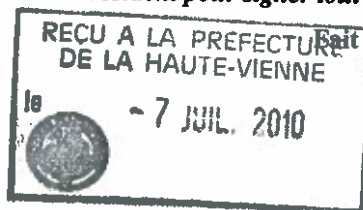
Lors du comité syndical du 24 mars 2010, il a été décidé de reporter la délibération relative à l'avenant N°14 dans la mesure où un certain nombre d'écarts significatifs avaient été relevés par le cabinet chargé de l'analyse financière pour DORSAL, KPMG.

Depuis le 24 mars, un travail collaboratif a été mis en place entre DORSAL, Axione Limousin et le cabinet KPMG. Toutes les réserves sont désormais levées.

L'avenant et les analyses technique et financière sont présentés en séance.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, de :

- **donner autorisation au Président pour signer l'avenant N°14 au contrat de concession (voir projet ci-joint) modifiant ainsi les articles 42 et 43 et intégrant l'annexe 2.1,**
- **donner autorisation au Président pour signer tout document se rapportant à cet avenant**



fait à Limoges, le 1^{er} juillet 2010
Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

